

L'ENGAGEMENT DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT DES VOSGES CENTRALES



Michel HEINRICH
Président du Syndicat
Mixte du SCOT des
Vosges Centrales



Contacts

Syndicat Mixte du SCOT
des Vosges Centrales
Tél. : 03 29 32 47 96
Mail : syndicat@scot-vosges-centrales.fr
Internet : www.scot-vosges-centrales.fr

Le mot du Président - La lutte contre la précarité énergétique est un défi national que nous devons savoir relever localement. Au regard du classement des secteurs les plus vulnérables à la montée du prix des énergies (voir schéma au verso) : le transport des personnes et le chauffage des ménages arrivent en tête. Cela laisse pressentir l'aggravation de la perte de pouvoir d'achat des ménages les plus modestes et le risque d'isolement qui en découle.

Le programme *Habiter Mieux* tend la main à ces foyers et incite les collectivités à venir compléter l'aide pour que l'Anah majore sa prime du même montant.

Par les bouquets de travaux de rénovation thermique rendus ainsi possibles, il permet aux ménages les plus modestes de lutter contre le changement climatique, tout en renforçant le marché non délocalisable des économies d'énergie liées au bâtiment.

En totale cohérence avec les enjeux du Plan Climat-Energie Territorial, ce sont toutes ces raisons qui ont motivé le Syndicat des Vosges Centrales à s'engager aux côtés de l'Etat pour contribuer à faire connaître le dispositif aux familles et collectivités du SCOT.



UN PROTOCOLE SIGNÉ PAR LA COLLECTIVITÉ : UNE PRIME MAJORÉE POUR LE FOYER



Contacts

Service Urbanisme
Habitat (DDT 88)
Tél. : 03 29 69 14 11
Mail : ddt-suh@vosges.gouv.fr
Internet : www.vosges.gouv.fr

Malgré la prime de base de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah), le contexte socio-économique des ménages ciblés par le programme « *Habiter Mieux* » leur rend parfois inaccessible le bouquet de travaux qui peut les sortir du cercle vicieux initié par la montée du prix de l'énergie.

C'est pourquoi l'Etat incite les communes ou communautés de communes à abonder l'aide aux propriétaires en doublant sa prime au prorata de l'effort financier de la collectivité et dans la limite de 500 € par foyer.

Pour les collectivités souhaitant s'engager, la signature d'un protocole leur est proposé. Rapidement opérationnel, il permet de répondre au plus vite au besoin des familles en situation de précarité énergétique.

Pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas à prendre contact avec la DDT (voir ci-contre).



Une aide de l'État pour
un logement économe
et écologique

PLAN CLIMAT-ÉNERGIE TERRITORIAL DU SCOT DES VOSGES CENTRALES

Initié en 2009 par la réalisation du Bilan Carbone®, le programme d'actions du Plan Climat-Energie Territorial, cofinancé de 2011 à 2013 par l'Europe, l'ADEME et la Région Lorraine, s'appuie sur la concertation réalisée auprès de l'ensemble des acteurs institutionnels du territoire.

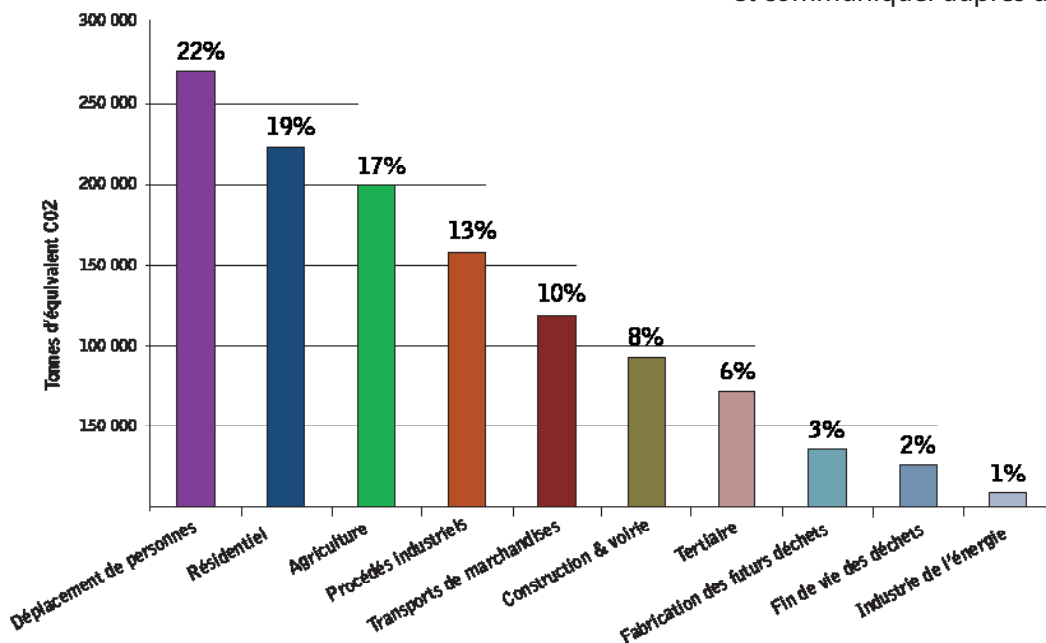
Ses axes de développement répondent aux principaux postes émetteurs du territoire :

AXE I : Pour un urbanisme et des transports durables

AXE II : Encourager la maîtrise de l'énergie dans les bâtiments existants

AXE III : Encourager la mise en œuvre et la production d'énergies renouvelables

AXE IV transversal : Informer, relier les acteurs locaux et communiquer auprès des habitants



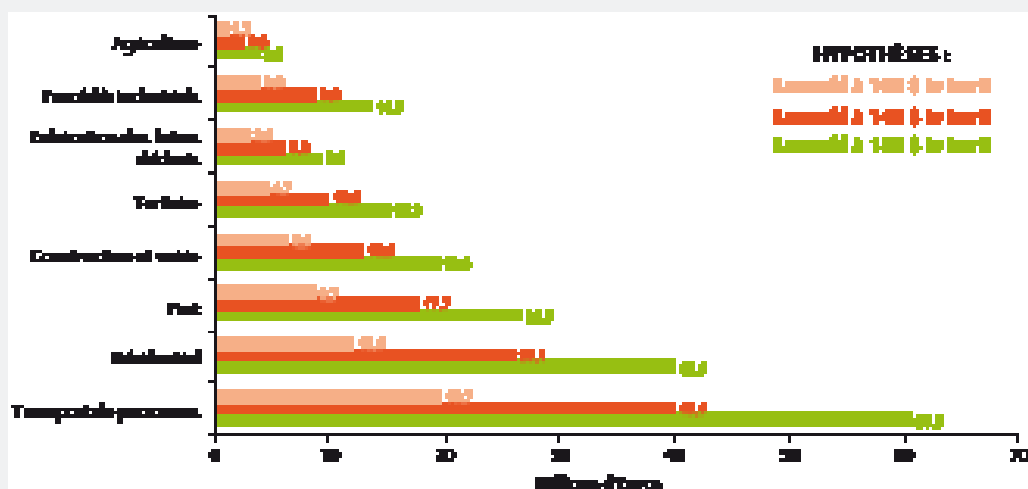
**HABITAT :
LE D'ÉMISSION
DU TERRITOIRE**

CoT des Vosges Centrales 2009 - Explicit

PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE : UNE TRISTE RÉALITÉ

Vulnérabilité économique du territoire à la montée du coût de l'énergie

Au regard du classement des secteurs les plus vulnérables à la montée du prix des énergies : le transport des personnes et le chauffage des ménages arrivent en tête. Cela laisse pressentir l'aggravation de la perte de pouvoir d'achat des ménages les plus modestes et le risque d'isolement qui en découle.



Retrouvez le Plan Climat-Energie Territorial sur www.scot-vosges-centrales.fr